

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION PASSERELLE NIVEAU 2 SECTEUR INDUSTRIE OPTION SOURCES SCÉLÉES



En bref

Cette formation répond à l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation. Elle permet de préparer chaque candidat à l'exercice des missions de la PCR définies dans le code du travail.

Public

Toute personne disposant d'un certificat de PCR niveau 2 secteur Industrie option Sources non scellées en cours de validité, et désirant étendre la portée de son certificat au niveau 2 secteur Industrie option Sources scellées.

Prérequis

Niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique.

Compétences visées

Exercer les missions de la PCR conformément aux articles R4451-110 et suivants du Code du travail :

- évaluer les risques radiologiques et réaliser les analyses des postes de travail adaptées aux situations rencontrées ;
- mettre en œuvre le zonage d'une installation et les contrôles de radioprotection ;
- appliquer les procédures relatives à la gestion des situations radiologiques dégradées ;
- assurer les missions relatives à la formation et à l'information des travailleurs sur le risque radiologique.

Durée 4 jours (24h30)

Lieu Saclay

Groupe limité à 12 personnes maximum

Contact Philippe Massiot - philippe.massiot@cea.fr

Référence 81 A



CEFRI Comité français de certification des
Entreprises pour la Formation et le
suivi du personnel travaillant sous
Rayonnements Ionisants
N° 010 OF R

Pour une déclinaison de cette formation en intra-entreprise, nous contacter.



© C. Dupont/CEA - Contrôle gammagraphique, la Vénus de Milo, Musée du Louvre

Contenu

- Rayonnements ionisants et effets biologiques, radioprotection des travailleurs, réglementation en radioprotection.
- Savoir-faire et savoir-être utiles à la PCR : analyses de risque, études de postes de travail, calculs de radioprotection, gestion de situations incidentelles, etc.
- Contrôles de connaissance : épreuve écrite, contrôle continu et épreuve orale.



Les plus

- Certification recensée à l'Inventaire de la CNCP, éligible au CPF
- Mise en œuvre de TP sur des installations de type Générateur X, Accélérateur.
- Une demi-journée consacrée à l'utilisation d'un code de calcul de radioprotection
- L'inscription inclut la remise des livres de la collection INSTN « PCR » ainsi qu'un accès pendant 3 mois à une formation e-learning.